

Octobre 2024

# Portrait social

Caf du Calvados



Cafdata



48,1 %  
PERSONNES  
COUVERTES

146 088  
ALLOCATAIRES

Le Calvados compte 706 605 habitants en 2024, dont 325 598 sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 46,4 % de la population totale. Cela marque une baisse de 1,7 points par rapport à l'année 2022 (48,1 %).

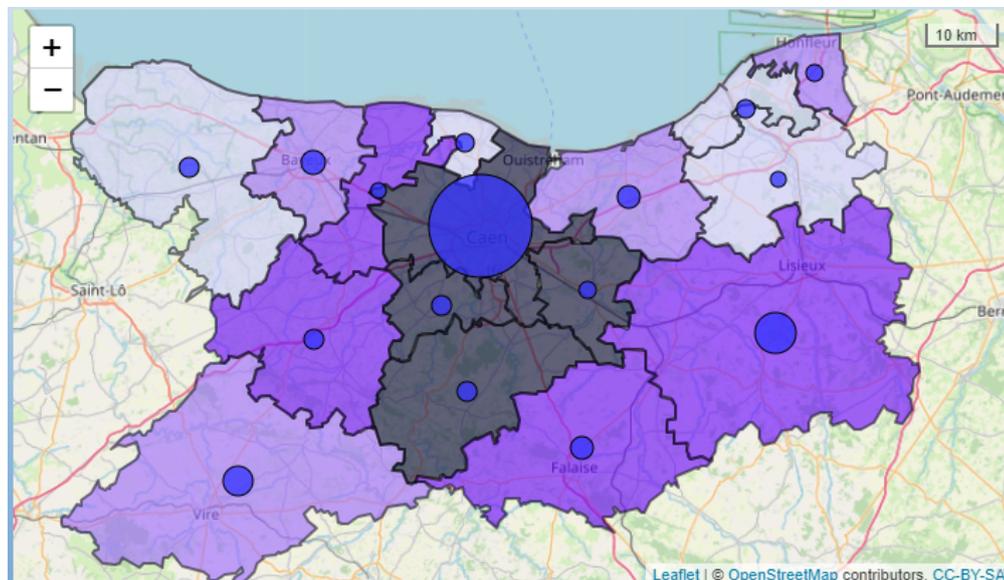
11 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources composées uniquement de prestations légales, contre 15 % au niveau national et 12 % en 2021.

10 003 étudiants bénéficient d'une aide, soit 7 % de l'ensemble des allocataires, un taux légèrement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 5 %. Sur le territoire, ce taux varie de 33 % à 51 % selon les communautés de communes.

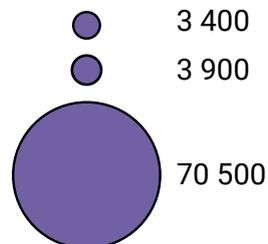
Le département se caractérise par une proportion importante d'allocataires isolés, représentant 49 % de la population, soit un point de plus par rapport à l'année 2022.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 40 671 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus, marquant une baisse de 2 % par rapport à l'année 2022, avec un niveau de vie inférieur à 1 135 € par unité de consommation en 2022. Dans ces foyers précaires vivent 36 000 enfants.

## Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Nombre d'allocataires



Part des habitants couverts par la Caf



Sources : Caf 31/12/2020 et Insee RP 01/01/2017 © IGN © Geofla 2.0.2017

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>

Portrait social

Caf du Calvados



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



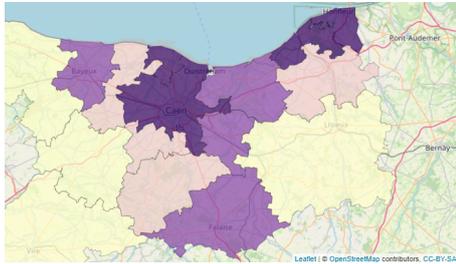
Zoom EAJE



## Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

### Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2021



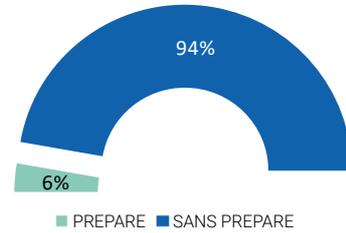
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant  
55.3 - 64.9%  
64.9 - 71.3%  
71.3 - 75.2%  
75.2 - 87.2%

Sources : Caf 30/06/2023 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.  
Insee RP 01/01/2021  
© IGN © Geofla 2.0.2021 [https://data.caf.fr/explore/dataset/s\\_ben\\_com\\_f/table/](https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/)

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. L'objectif est de répondre aux besoins de près de 19 792 enfants de moins de 3 ans nécessitant un mode d'accueil. Actuellement, 14 325 places sont disponibles pour les familles. L'offre des assistants maternels, prépondérante dans le département, couvre près des trois quarts des places, avec plus de 10 349 places, soit 72 % de l'offre globale (contre 53 % au niveau national).

Avec une capacité théorique d'accueil de plus de 72 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, le Calvados se classe parmi les départements offrant les plus grandes capacités d'accueil de France métropolitaine.

### Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2023

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité professionnelle pour garder leur jeune enfant, une réponse est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE).

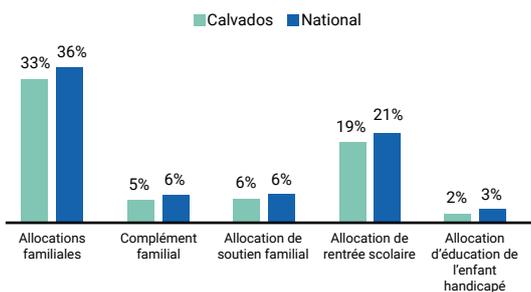
En 2023, 994 enfants ont des parents qui perçoivent cette prestation, contre 977 en 2022.



## Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

### Répartition des allocataires par prestations



Source : Caf 2023

La Caf contribue aux charges des familles en versant des prestations destinées à l'entretien des enfants :

- 33 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % perçoivent un complément familial.
- 19 % reçoivent une aide pour assumer le coût de la rentrée scolaire des enfants.
- 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents.
- 2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

### Les structures financées en 2023



Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents  
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents  
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Source : Caf 2023

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs, et de soutenir leurs initiatives en s'appuyant sur un réseau de partenaires.

POUR ALLER PLUS LOIN

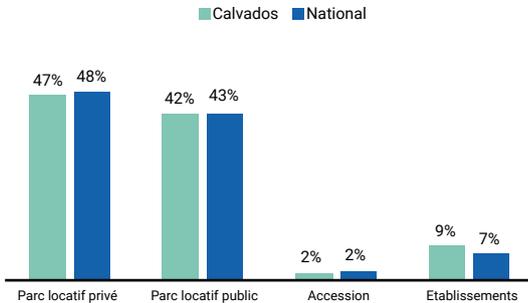
POUR ALLER PLUS LOIN [https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv\\_pe\\_epci/table/?disjunctive.annee](https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee)



# Logement et cadre de vie

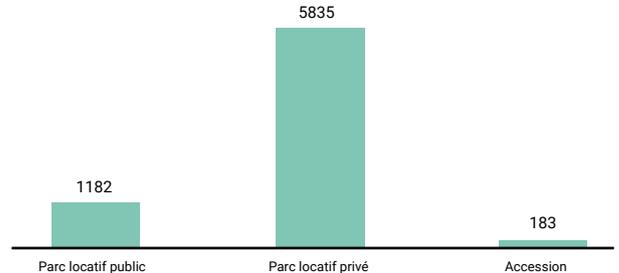
Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

## Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



**60 397 foyers reçoivent une aide au logement de la part de la Caf.** Cela représente une population couverte de près de 104 812 personnes, soit 15 % de la population totale du département. La proportion d'aides au logement dans le parc locatif public (42%) est sensiblement identique dans le Calvados qu'au niveau national, mais bien inférieure à celle de la Normandie (48 %).

## Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Après perception des aides au logement, près de 7 200 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges.

Le type de parc se révèle un facteur essentiel : plus de 5 800 sont situés dans le parc locatif privé, majoritaire en nombre de logements et présentant des loyers plus élevés.



# Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- Le versement du Revenu de solidarité active (Rsa) à 13 192 foyers sur le territoire calvadosien.
- 51 742 allocataires bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi. Également incitative à

la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 3 500 foyers en 2021.

- 11 003 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). 54 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

## Profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

**13 192**  
BÉNÉFICIAIRES  
DU RSA

**20 %**  
DES BÉNÉFICIAIRES  
ONT MOINS DE 30 ANS

**60 %**  
SONT DES PERSONNES  
ISOLÉES

**11 %**  
SONT DES FAMILLES  
BÉNÉFICIAIRES DE LA  
MAJORATION ISOLEMENT\*

\* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré à la suite d'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage

**POUR ALLER PLUS LOIN**

[https://data.caf.fr/explore/dataset/al\\_s\\_type\\_parc\\_com\\_f/](https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/)

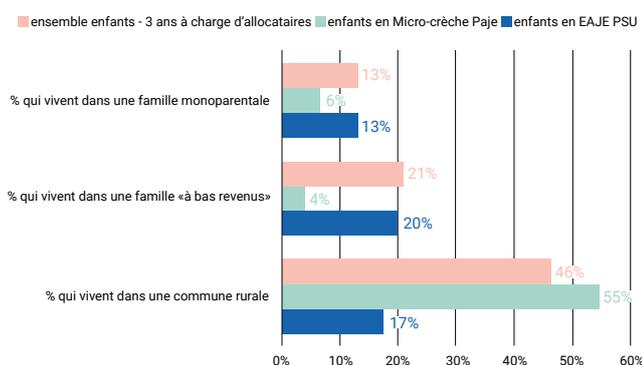




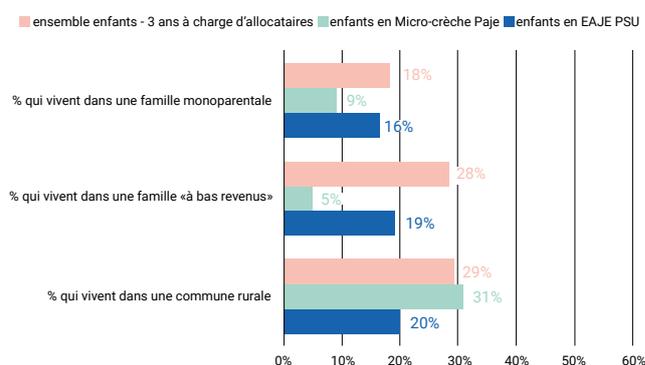
## Les caractéristiques des enfants de moins de 3 ans accueillis dans un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant en 2022

Le recours des familles aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) est mesuré annuellement par le dispositif de recueil Filoué, complété des données administratives de la Cnaf.

Calvados : caractéristiques des enfants de moins de 3 ans selon le mode d'accueil, en décembre 2022



National : caractéristiques des enfants de moins de 3 ans selon le mode d'accueil, en décembre 2022



**Micro-crèche PAJE** : micro-crèche financée via le complément de mode de garde versé aux familles.

**EAJE PSU** : Établissement d'accueil du jeune enfant percevant la Prestation de Service Unique (multi-accueil, jardin d'enfants, accueil familial, accueil parental et micro-crèche).

**Sources** : Filoué, Allstat FR6 et FR2

**Champ** : Département du Calvados, année 2022. Ensemble des enfants de moins de 3 ans des familles allocataires, présentes dans les tables allocataires du mois de décembre (17845 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans accueillis par une micro-crèche PAJE au moins une heure au mois de décembre (1 153 enfants) ; Enfants de moins de 3 ans au 31 décembre identifiés par Filoué comme accueillis par un EAJE PSU au moins une heure au mois de décembre (798 enfants).

Dans le Calvados, la part des jeunes enfants fréquentant un accueil PSU dont la famille est monoparentale représente 13%. Les enfants de moins de 3 ans qui vivent dans une famille à bas revenus est de 20% des enfants accueillis en EAJE PSU contre 21% de l'ensemble des jeunes enfants du département.

revenus est beaucoup plus faible : respectivement 6% et 4%. 46% des enfants de moins de 3 ans à charge d'allocataires Caf vivent dans en zones rurales du Calvados. Pour ceux fréquentant un accueil PSU ils n'habitent une commune rurale que pour 17% d'entre-eux. Ceux concernés par une micro-crèche Paje sont par contre 55% à résider dans une commune rurale.

Quant aux enfants fréquentant une micro-crèche Paje, la proportion de familles monoparentales et de familles à bas

**Filoué** – Fichier localisé des enfants usagers d'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) – est un recueil de données individuelles de facturations auprès des EAJE PSU sur l'année civile. Elles sont croisées avec les informations sur l'activité des EAJE et celles sur les familles allocataires et leurs droits. Seuls les EAJE dont la complétude des données est satisfaisante sont conservés dans les études. Les données départementales sont restituées uniquement si ces EAJE représentent au moins 70 % du nombre de places en EAJE PSU sur le territoire. Les données nationales de la base Filoué ont été pondérées afin d'être représentatives de l'ensemble du territoire français.

**Indicateur de bas revenu** – L'indicateur de bas revenu est calculé à partir des ressources de la famille ajoutées aux prestations qu'elle perçoit l'année de fréquentation du mode d'accueil. Ce montant est divisé par le nombre d'unités de consommation de la famille puis est comparé au seuil de bas revenu calculé par l'Insee (1 167 euros en 2022).

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction de leur nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants au sein de la commune. Moins la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme peu dense. Sur ces principes, l'Insee a défini en 2021 l'**espace rural\*** comme étant composé des communes peu ou très peu denses (qu'elles soient ou non sous influence d'un pôle urbain).  
\*<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>